

Rapport d'activité 2023

Association Sur les bancs de l'école

Assemblée générale du 6 juin 2024



« **Sur les bancs de l'école** »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44

www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08

SIRET 512 791 310 00026 – APE 88.99B

Fonctionnement de l'association

Le conseil d'administration

Le président rappelle que lors du conseil d'administration du 13 décembre 2023, Jean-René Buisson a présenté sa démission de ses fonctions de président et de membre du conseil. Lors de ce conseil, il a été remplacé par Mike Lahmi, déjà membre du conseil, en qualité de président. Le conseil d'administration du 13 décembre 2023 a constaté la démission de deux autres membres du conseil : Jean-Martial Buisson et Véronique Foucault.

Lors du conseil d'administration du 25 janvier 2024, quatre membres du conseil ont été nommés : Denis Cohen, Marie-Laure Darmon, Isabelle Hirtzman-Helfre et Dylan Slama.

Le conseil comprend ainsi 14 membres :

Anne Bost, Justine Buisson, Denis Cohen, Marie-Laure Darmon, Caroline Guillouet, Isabelle Hirtzman-Helfre Gaetano Insalaco, Mike Lahmi, Alexandre Ouimet-Storrs, Corinne Perrodin, Elisabeth Riboud, Dylan Slama, Lynda Sarfati, Isabelle Vincendeau.

Anne Buisson et Jean-René Buisson sont membres d'honneur, invités permanents du conseil.

Le conseil du 25 janvier 2024 a également nommé les membres du bureau :

- Président : Mike Lahmi
- Vice-présidente : Elisabeth Riboud
- Trésorier : Gaetano Insalaco
- Secrétaire général : Denis Cohen.

Il sera demandé à l'assemblée se tenant en 2024 :

- de ratifier les nominations des quatre nouveaux membres du conseil d'administration,
- de renouveler les mandats des 14 membres du conseil d'administration, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2023, le 18 janvier, 18 avril et 13 décembre.

« Sur les bancs de l'école »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44

www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08

SIRET 512 791 310 00026 – APE 8899B

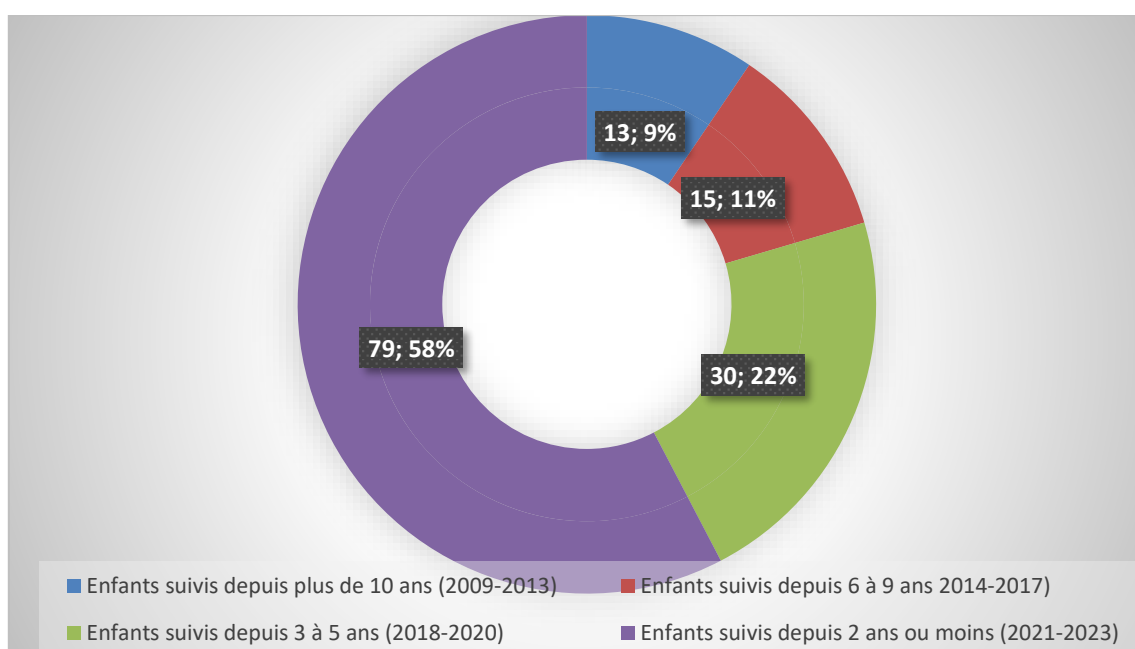
Les adhérents de l'association

En 2023, l'association a enregistré **165 familles adhérentes** (vs 155 en 2022), représentant 273 membres au total (153 femmes et 120 hommes), dont :

- 131 familles bénéficiant de prises en charge et d'activités proposées par l'association, représentant 137 enfants ayant un suivi régulier :
 - * 20 jeunes scolarisés chez Autism Friendly Académie et pour certains ayant des prises en charge à la Maison de Ted
 - * 49 enfants et jeunes ayant des prises en charge et un AESH
 - * 68 enfants et jeunes ayant des prises en charge à la Maison de Ted,
- 24 membres ponctuels pour des enfants ayant effectué des bilans,
- 10 membres actifs et membres d'honneur.

A la date du **1er mai 2024**, l'association compte déjà **168 familles adhérentes**, représentant 279 membres au total (151 femmes et 128 hommes), dont **146 familles** bénéficiant de prises en charge et d'activités proposées par l'association (représentant 127 enfants ayant un suivi régulier à la Maison de Ted et 20 jeunes scolarisés chez Autism Friendly Académie), 9 membres ponctuels et 13 membres actifs et membres d'honneur.

On note chaque année une augmentation du nombre d'enfants suivis, en particulier depuis que l'équipe compte deux orthophonistes et deux psychomotriciens. En 2023, la répartition des 137 enfants suivis à l'association, en termes d'ancienneté est la suivante :



Il est actuellement prévu dans les statuts que les adhésions des membres sont versées en une seule fois en début d'année civile. Or, les prises en charge des enfants à l'association suivent les années scolaires (certaines prises en charge s'arrêtent début juillet et d'autres débutent début septembre). Il serait donc plus adapté à cette situation que les adhésions débutent le 1^{er} septembre et se terminent le 31 août.

Il sera donc proposé à l'assemblée générale extraordinaire de modifier les dates d'adhésion annuelle à l'association, afin de prévoir que les adhésions seront valables du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et en conséquence de modifier l'article 8 des statuts relatifs aux cotisations.

Les salariés

Au 1^{er} janvier 2024, l'association compte 10 salariés :

- 2 à la Maison de Ted (Caroline Bourgue déléguée générale et Delphine Magnet, responsable administrative, qui est en arrêt maladie depuis le 22 mars 2024).
- 7 personnes chez Autism Friendly Académie :
 - * Fausta de Laguarigue, directrice,
 - * Catherine Pujol, enseignante,
 - * Vanessa Bignon, chargée d'insertion professionnelle (3 jours par semaine, dont le temps de travail sera augmenté à 4 jours en septembre 2024 si le nombre d'élèves augmente)
 - * Hassna Bencheikh, chargée du recrutement des nouveaux élèves (à temps partiel, 10h par mois)
 - * Aicha Bennaser, Giulia Schito et Carla Benabid, les 3 AESH collectives.

Fausta de Laguarigue quitte son poste en juillet 2024 pour des raisons familiales. Le recrutement d'une nouvelle directrice est en cours. Carla Benabid ne pourra pas poursuivre à la rentrée car elle est étudiante. Une ou deux AESH seront donc recrutées en fonction du nombre d'élèves.

- 1 AESH est salarié de l'association, car il accompagne un élève en BTS.

Les bénévoles

L'association peut s'appuyer sur le dévouement et l'engagement d'un grand nombre de bénévoles qui lui permettent de développer de nombreuses

activités au sein de La Maison de Ted : aide aux familles pour la constitution des dossiers MDPH, animation des ateliers avec les familles, organisation d'activités festives, etc.

D'autres bénévoles mettent leur savoir-faire professionnel et leur talent au service des actions de sensibilisation, de communication, de création d'évènements ou de levées de fonds menées par l'association.

Ces bénévoles sont en majorité des thérapeutes partenaires, des accompagnants, des parents eux-mêmes, premiers bénéficiaires des actions de l'association depuis sa création, qui s'engagent au service de l'ensemble des familles de l'association.

L'association a besoin chaque année de nouvelles forces vives afin de pouvoir continuer à mener ses actions et nous encourageons donc les parents qui auraient une compétence ou un peu de temps à proposer à l'association, même ponctuellement, à ne pas hésiter à le faire. Sans l'investissement et l'engagement de toutes ces personnes, rien ne serait possible. Nous les en remercions beaucoup au nom de l'association.

En 2024, nous avons en particulier besoin de la mobilisation du plus grand nombre pour maximiser les levées de fonds :

- de la course des héros
- de la taxe d'apprentissage (voir détails ci-dessous).

Activités de l'association

La Maison de Ted

La prise en charge éducative

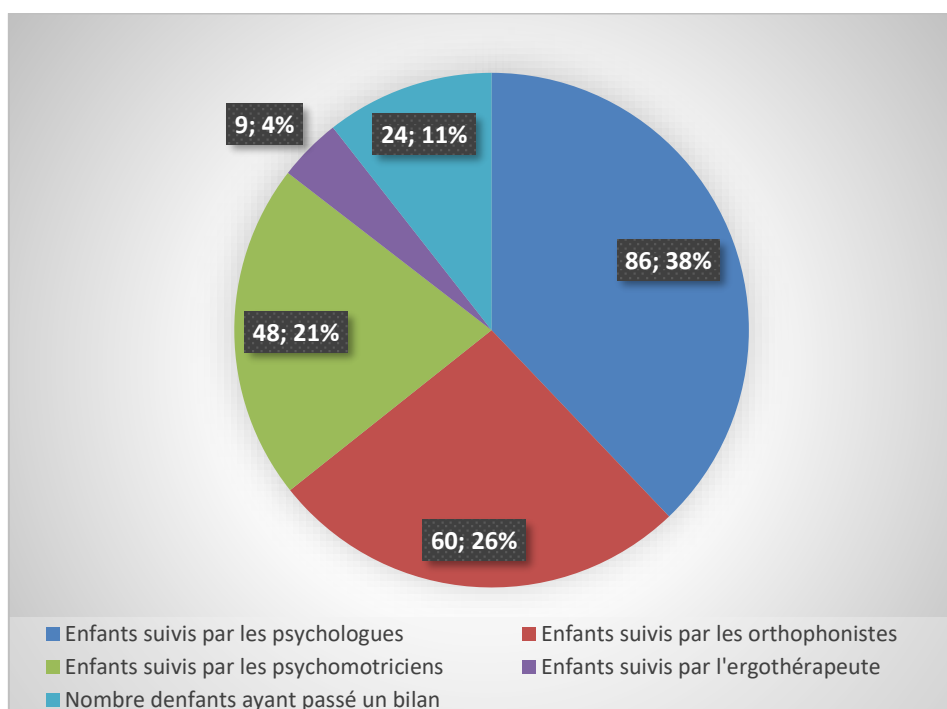
A la Maison de Ted interviennent 9 thérapeutes partenaires spécialisés dans l'autisme :

- quatre psychologues : Vanessa Lagardère, Laura Balcels, Matthieu Orioli et Marie-Caroline Parauta, qui assure des supervisions depuis septembre 2023,
- deux psychomotriciens : Florent Legendre (à mi-temps) et Laure Cavellier-Foata (4 jours par semaine),
- deux orthophonistes : Capucine Amand, remplacée cette année par Camille Guaresi, et Marie-Hélène Jean (4 jours par semaine chacune),

- une ergothérapeute, Oriane Sauce remplaçante de Justine Barbosa depuis septembre 2023 (à mi-temps).

L'équipe est donc au complet depuis la rentrée 2022 et les prises en charge fonctionnent de manière régulière et efficace. Une réunion d'équipe a lieu une fois par semaine afin de faire le point sur les suivis que les thérapeutes ont en commun. Cette coordination sera renforcée à la rentrée par la mise en place de dossiers partagés.

Chaque semaine ont lieu à la Maison de Ted près de 230 prises en charge individuelles ou en groupe et 15 séances de supervision avec les AESH. En 2023, la répartition des prises en charge entre les thérapeutes est la suivante, avec au total **227 prises en charge hebdomadaires pour 123 enfants suivis** :



La scolarisation en milieu ordinaire

En plus de ces prises en charge, 49 AESH ont été mis en place cette année et sont supervisés par les 4 psychologues partenaires de l'association :

- 30 embauchés par le rectorat de Paris
- 9 embauchés par le rectorat de Versailles
- 1 embauché par le rectorat de Créteil
- 8 embauchés par les familles
- 1 embauché par l'association.

L'association est autorisée à intervenir dans tous les départements d'Ile-de-France, grâce aux conventionnements avec les Académies de Paris, Créteil, Versailles. Ces trois Académies connaissent maintenant bien les services de l'association et nous avons des interlocuteurs identifiés qui nous permettent de faire avancer les dossiers. Néanmoins, les recrutements en début d'année restent souvent longs et compliqués.

La gestion de ce dispositif nous demande un temps de plus en plus important chaque année, notamment sur les questions suivantes :

- sélection des candidats (recrutements très fins en fonction du profil et des besoins de chaque enfant suivi, il est de plus en plus difficile de trouver des candidats adéquats au tarif proposé (12 à 13€ nets de l'heure),
- mise en relation avec les rectorats (a été très compliqué cette année à Paris du fait d'une restructuration de leur service de gestion, cela devrait aller mieux à la rentrée 2024 car nous avons saisi le conseiller technique AESH de cette problématique),
- coordination du dispositif entre les accompagnants et les familles – une aide administrative importante est fournie aux familles, surtout les nouvelles (rédaction des contrats de travail, des documents de fin de contrat et aide aux familles pour la gestion de leur salarié),
- gestion de certaines difficultés avec les établissements scolaires.

La formation des accompagnants

L'association poursuit son travail de formation des AESH, de manière régulière et qualitative, afin que tous les AESH bénéficient d'une formation de qualité sur les TSA. Ont ainsi eu lieu depuis septembre 2023, 7 formations sur les thématiques suivantes :

- Les spécificités sensorielles des personnes avec TSA,
- La communication chez l'enfant et l'adolescent TSA
- Les bases de l'ABA,
- Numérisation de base (par Epsilon à l'école)
- Procédures d'enseignement : de l'enseignement explicite à la différenciation pédagogique (en deux parties par Epsilon à l'école)
- Les fonctions exécutives et aménagements scolaires,

En outre, chacun des 49 accompagnants a bénéficié des **supervisions hebdomadaires** auprès des 4 psychologues référentes. Ces séances d'1h30 par semaine, en petit groupe de 2 à 4 AESH, constituent la base de notre

dispositif. Elles sont complétées par des déplacements des 4 psychologues superviseurs dans les établissements scolaires, afin de rencontrer l'équipe pédagogique et de superviser les AESH en situation concrète.

Les ateliers, la guidance familiale, l'aide administrative aux familles, l'information

Les **ateliers et cafés des parents** ont pu recommencer en présentiel depuis début 2022. Ils sont très appréciés des familles, à qui ils permettent d'échanger des conseils et de rencontrer d'autres familles.

Les **semaines de découverte** n'ont pas encore repris depuis la crise sanitaire. Nous en avons proposé à certaines vacances mais il y a eu peu d'inscriptions. Plusieurs dizaines de familles ont été aidées par les bénévoles et les salariés de l'association pour constituer leurs **dossiers MDPH** et **régler des problèmes de scolarisation**.

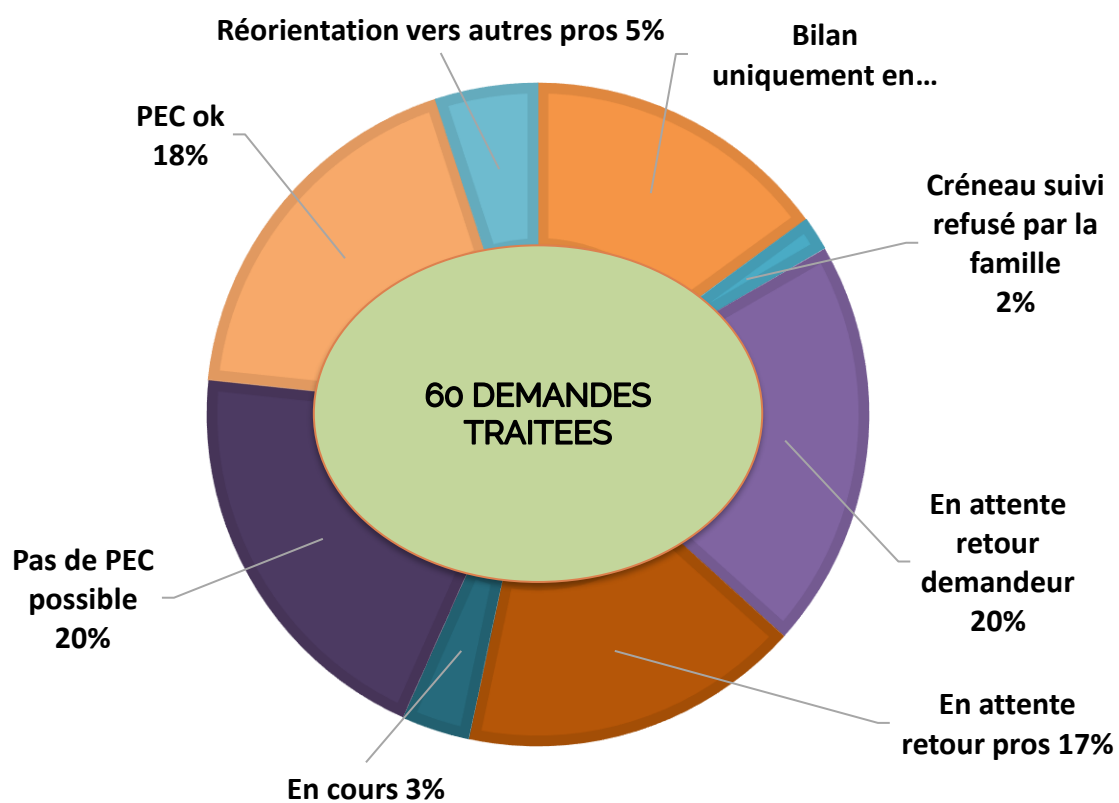
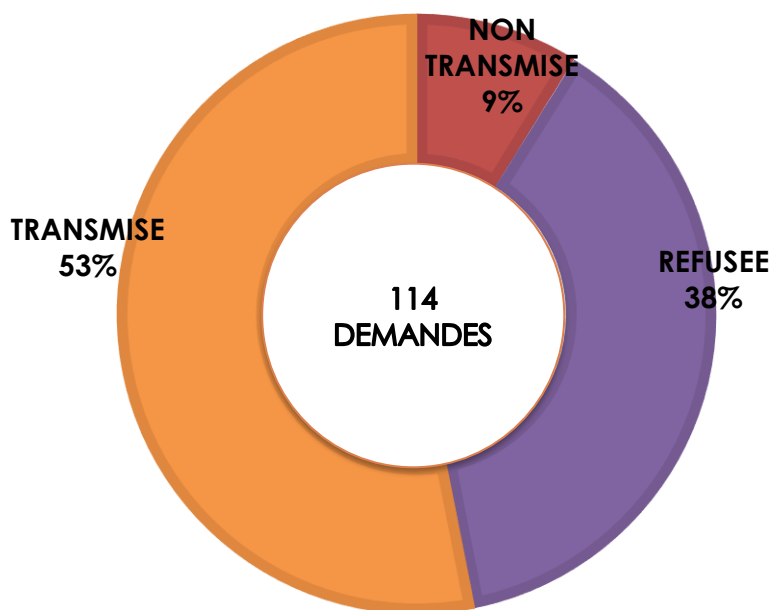
En outre, l'association étant aujourd'hui très connue dans le milieu du handicap (notamment auprès du CRAIF, des MDPH et des associations), nous sommes amenés à fournir de **nombreux renseignements téléphoniques** à des familles qui nous contactent, et qui sont pour la plupart très démunies, et ne savent pas à qui s'adresser.

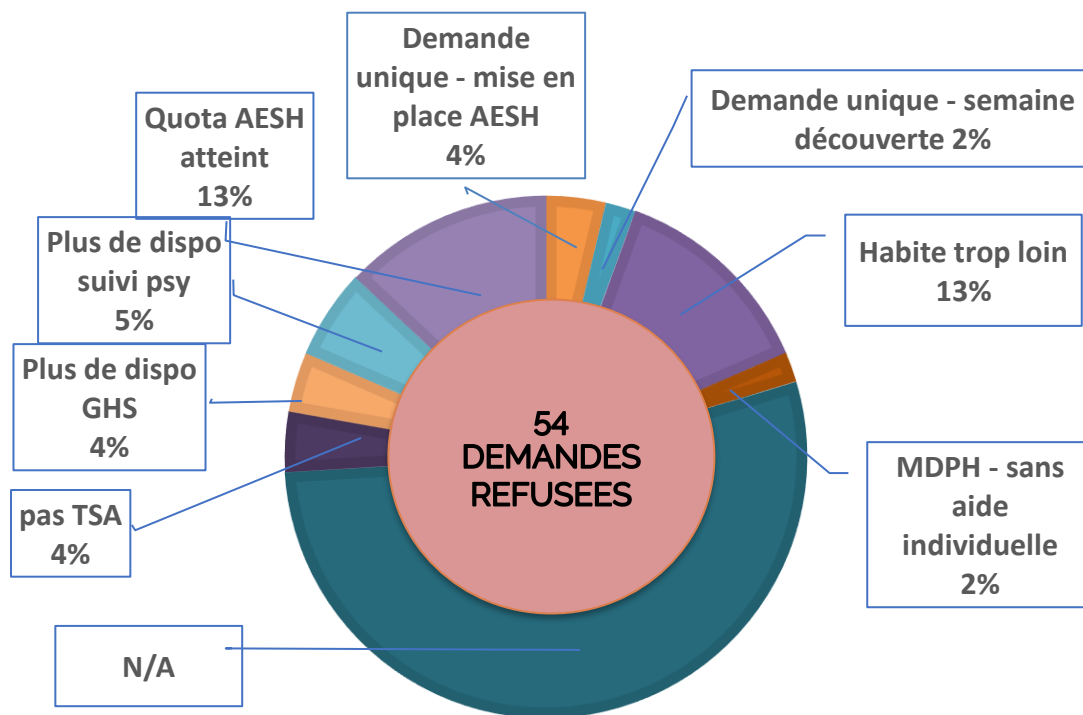
Près **d'un millier de mails** est traité chaque année, pour des nouvelles demandes (demandes de nouvelles familles, candidatures d'AESH, demandes de stages...) et pas moins de **500 appels téléphoniques** sur ces mêmes sujets. L'association effectue un gros travail d'information et de conseils sur toutes les questions liées à la scolarisation et à la prise en charge des enfants avec autisme.

Les nouvelles demandes

Depuis quelques années, nous sommes contraints de refuser de nombreuses demandes de nouvelles familles chaque année, notamment pour des nouveaux accompagnements scolaires.

En 2023, nous avons recensé 114 nouvelles demandes qui ont été répartis de la manière suivante :





Les locaux

Nous cherchons des nouveaux locaux pour la Maison de Ted, afin de pouvoir accueillir les prises en charge plus facilement, l'espace de la Maison de Ted étant désormais insuffisant (du fait d'un plus grand nombre de thérapeutes et de prises en charge). Ces nouveaux locaux doivent être :

- dans le 15^e arrondissement, à proximité de Autism Friendly Académie,
- pouvoir répondre aux normes ERP/PMR,
- être dans l'état d'esprit de la Maison de Ted (chaleureux, accueillants)

Toute aide pour trouver des locaux répondant à ces critères est la bienvenue !

Autism Friendly Académie

Autism Friendly Académie est en plein développement depuis 2 ans :

- Les jeunes qui étaient 7 en 2021, puis 14 en 2022, étaient au nombre de 20 en janvier 2024, et après deux départs, ils sont actuellement 18 jeunes. Des demandes d'inscription continuent à être traitées, les élèves devraient donc être entre 20 et 24 à la rentrée de septembre 2024.

- Les nouveaux locaux, entièrement aux normes, investis depuis octobre 2022 permettent leur scolarisation dans de bonnes conditions.

- L'équipe de salariés et d'intervenants a quasiment été intégralement renouvelée depuis septembre 2022.

En plus des 7 salariés mentionnés ci-dessus, 8 professionnels interviennent en libéral :

- Deux professeurs d'informatique Ali et Aeden, un professeur d'infographie, David, et une intervenante en pâtisserie, Morgane,
- Un professeur de sport adapté, Alexandre,
- Les habiletés sociales sont assurées par Matthieu et Laura, psychologues partenaires de la Maison de Ted
- Un professeur d'anglais, Lucie.

Cette équipe est soudée et motivée, ils sont tous très dynamiques et proposent de nombreux projets aux jeunes.

Un travail important a été mené pour structurer le dispositif : le projet d'établissement détaillé (incluant le projet pédagogique et les différentes possibilités d'orientation pour les jeunes) est actualisé chaque année, ainsi que les programmes détaillés de chaque matière ou activité (français, mathématiques, découverte du monde, anglais, sport adapté, habiletés sociales, informatique et pâtisserie). L'équipe travaille également à répartir les jeunes dans des groupes correspondant à leur niveau dans chaque matière, afin de faciliter leurs apprentissages.

Un important travail a été mené grâce à l'intervention de Vanessa Bignon, pour que tous les jeunes de plus de 16 ans soient en stage. C'est actuellement le cas des 10 élèves concernés qui sont tous en stage dans des structures correspondant à leur projet professionnel.

Autism Friendly Académie est désormais reconnue :

- par toutes les MDPH d'Ile-de-France, et les familles peuvent ainsi bénéficier de compléments AEEH leur permettant de financer la plus grande majorité des frais de scolarité.
- Par Ile-de-France Mobilités, ce qui permet une prise en charge totalement gratuite du transport entre le domicile du jeune et l'Académie, qui est l'un des rares établissements hors contrat bénéficiant de ce dispositif.

Moyens d'action - Partenariats

Événements et mécénat privé

En 2023, l'association a bénéficié de nombreux partenariats :

- Royal Bank du Canada (pour la 3^è année successive)
- Fondation Cécile Barbier de La Serre (pour la 5^è année successive)
- Fondation Initiative Autisme (qui soutient l'association depuis 10 ans)
- Evian Resort (pour la 3^è année consécutive)
- Fondation Engie (nouveau partenariat renouvelé en 2024)
- Fondation 154 (nouveau partenariat)
- Le Figaro (collecte réalisée par les salariés)
- Goldman Sachs (nouveau partenariat consistant à reverser à l'association un pourcentage des émissions de produits financiers – la convention a été signée fin 2022, aucune opération n'a été réalisée en 2023, une opération est en cours en 2024)
- Différentes entreprises ayant consenti des dons importants : IQO, ICG, Watson Marlow...
- des dons de particuliers.

En outre, un don exceptionnel d'un montant important a été consenti par un ami proche de l'association.

La course des héros complète ces recettes (la levée de fonds a été plus importante que les années précédentes, mais nous pourrions récolter bien plus encore !)

En 2024, de nouveaux partenaires ont été approchés :

- les fondations d'entreprise Air France, Safran, Michelin,
- la fondation Malakoff Humanis Handicap,
- le groupe MMA qui reversera à l'association un pourcentage de l'émission de son produit financier.

Nous bénéficions également de deux beaux partenariats avec de nombreuses structures :

- H&M : qui reverse 50 centimes d'euros à l'association pour chaque boîte cadeau achetée dans tous les magasins de France entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024,
- Orange : qui nous fait bénéficier de l'arrondi à la caisse du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024,

- Tribee : qui permet de créer des cagnottes dont un pourcentage est reversé à l'association (5%)
- Gimii : qui permet de reverser à l'association 10% des revenus publicitaires générés par l'acceptation des cookies sur les sites internet,
- Charitips : qui développe des solutions intégrant un reversement aux associations (comme des cartes cadeau caritatives).

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage versée à l'association est quasiment équivalente à celle versée en 2022 (légèrement plus de 100.000 euros). Nous espérons augmenter ce montant, mais ce résultat est déjà performant compte-tenu du nouveau dispositif de versement de cette taxe par les entreprises, qui a beaucoup compliqué le processus.

Nous devons impérativement parvenir à augmenter ce montant en 2024 si nous voulons équilibrer notre budget.

Nous rappelons que les modalités de versement du solde de la taxe d'apprentissage sont profondément modifiées depuis 2023 : désormais, le versement du solde de taxe d'apprentissage, comme celui de la part principale, s'effectue auprès de l'URSSAF dans la DSN d'avril (exigible le 5 ou 15 mai pour les entreprises de plus ou de moins de 50 salariés). Les entreprises doivent ensuite désigner les établissements destinataires du solde de leur taxe d'apprentissage sur la plateforme « SoltéA », entre le 27 mai et le 2 août 2024, puis entre le 12 août et le 4 octobre 2024.

Nous devons donc communiquer sur ce sujet afin que les entreprises continuent bien à flécher leurs versements au profit de l'association. Une plaquette est disponible et accessible sur le site internet de l'association.

Partenariats publics

Les subventions publiques sont toujours très limitées en 2023 :

- Caisse des allocations familiales
- Fonds pour le développement de la vie associative

En 2024, nous avons sollicité en plus de ces deux partenaires, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris (déjà sollicitée depuis plusieurs années, mais cette

année notre rencontre avec l'adjointe chargée des personnes avec handicap nous aidera peut-être à obtenir un financement).

Nous poursuivons depuis juillet 2023 de nombreux contacts avec les cabinets ministériels ainsi que l'ARS, afin d'étudier dans quelle mesure l'association pourrait bénéficier de financements publics. Nous avons ainsi rencontré :

- Tanguy Bodin, directeur de la délégation de Paris au sein de l'ARS Ile-de-France
- Katia Julienne (conseillère santé, handicap et personnes âgées à l'Elysée) et Nicolas Scotté (conseiller technique protection sociale auprès du Premier Ministre)
- Charles Rozoy, conseiller école et enseignement supérieur de la Ministre chargée des Personnes handicapées
- Thierry Bour, chargé de mission de la délégation interministérielle à l'autisme
- Céline Poulet, secrétaire générale du comité interministériel du handicap
- Lamia El AAraje, présidente de la MDPH de Paris et adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap
- Servanne Jourdy, directrice de la MDPH de Paris.

Nous rencontrons prochainement :

- à nouveau Katia Julienne
- Patrice Lemoine, conseiller école pour tous au cabinet de la ministre de l'éducation nationale.

L'objectif de ces prises de contact est d'obtenir un financement public d'une partie des activités de l'association, afin que le budget devienne pérenne et que l'association puisse envisager la création de nouveaux établissements.

Structuration

Depuis 2021, nous avons lancé deux chantiers nécessaires à la pérennisation de l'association :

- **Une mesure de l'impact social des activités de l'association, par le cabinet Kimso** : leur rapport a été rendu en mai 2022 et démontre que les activités de l'association ont un impact social fort et une efficacité très importante.

Dans le cadre des demandes de subvention que nous présentons, il est nécessaire de pouvoir démontrer cet impact social tous les ans. Kimso nous a donc proposé une méthode de suivi de notre impact qui pourra être menée en interne, afin de réduire les coûts de cette démarche. Nous sommes ainsi en train d'élaborer des questionnaires qui seront envoyés chaque année, en fin d'année scolaire, aux familles ainsi qu'à nos équipes.

- **Une démarche de labellisation auprès d'IDEAS** a été lancée fin 2021. Au terme du processus, sur la base de contrôles externes et d'une audition devant un comité indépendant, Sur les bancs de l'école a obtenu le Label IDEAS en octobre 2023.

Le Label IDEAS est un label indépendant dédié aux organismes à but non lucratif. Il reconnaît la qualité de leur gouvernance, de leur gestion financière et du suivi de l'efficacité de leur action. Il est donc un vecteur de confiance pour nos partenaires et nos donateurs et devrait nous aider dans nos recherches de fonds.

Résolutions proposées à l'assemblée

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire :

- d'approuver le présent rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel qu'il vient d'être présenté ;
- d'approuver le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel qu'il a été présenté ;
- d'approuver les comptes de l'année 2023, établis par le cabinet SEREC et contrôlés par le commissaire aux comptes de l'association, le cabinet Burette, tels qu'ils ont été présentés ;
- d'affecter le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 38.170 euros au compte report à nouveau, qui serait ainsi porté de 356.202 euros à 394.373 euros ;
- de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de cet exercice ;
- de ratifier la nomination de Isabelle Hirtzman-Helfre, Denis Cohen, Dylan Slama et Marie-Laure Darmon, en qualité de membre du conseil

d'administration, pour la durée du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023 ;

- de renouveler les mandats des 14 membres du conseil d'administration, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026 ;
- De modifier les dates d'adhésion annuelle à l'association, afin de prévoir que les adhésions seront valables du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, et non plus du 1^{er} janvier au 31 décembre, et en conséquence de modifier l'article 8 des statuts relatifs aux cotisations.